



Para

Michna 6 - Chapitre 7

הַמּוֹלִיךְ אֶת הַחֶבֶל בְּיָדוֹ לְדַרְכוֹ, כָּשֶׁר. וְשֵׁלָא לְדַרְכוֹ, פְּסוּל. זֶה
הַלֵּךְ לִיבְנֵה שְׁלֶשָׁה מוֹעֲדוֹת, וּבְמוֹעֵד שְׁלִישִׁי הַכְּשִׁירוּ לוֹ הוֹרְאֵת
שְׁעָה:

Si l'on porte la corde en main pendant le transport : si cela se fait dans le cadre normal du trajet, l'eau de la vache rousse est valide ; mais si cela ne se fait pas dans le cadre habituel du transport, elle est invalide.

À ce sujet, une question fut soumise à Yavné à l'occasion de trois fêtes ; et lors de la troisième, il fut tranché que l'eau était valide, à titre de mesure temporaire.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions